



## Droit au travail des ressortissants roumains

Par **Cooleur**, le **15/03/2010** à **19:32**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si un ressortissant roumain, ayant suivi un cycle de formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme de grade de master en France peut travailler sans autorisation de travail ni permis de séjour.

Cette dérogation semble figurer dans le texte législatif.

Présent en France depuis juillet 2007 en tant que citoyen roumain, (Mais ayant la double nationalité malgache, je suis en France depuis Nov. 1997 sous carte de séjour étudiant, mais sur mon passeport malgache...car j'ai fais mes études primaires et secondaires au Lycée français de Madagascar avant d'aller à la fac à Paris...)

1997 - 2007: Carte de séjour "étudiant" sur passeport malgache

2007 - 2010: Passeport roumain

2008 : Obtention du Master

A quelles conditions puis je travailler?

Par **Cooleur**, le **15/03/2010** à **23:45**

oui, par contre je n'ai trouvé la réponse à ma question dans le mail, uniquement la réception du mail.

Cordialement.

Par **zawva**, le **13/03/2014** à **14:39**

bonjour je suis residentiel en roumanie je veux juste connaitre mes droits de travail en france sachant que j ai la carte de 5ans residentiel en roumanie merci